

FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR LES FORMATIONS PERMIS DE CHASSER



À RETOURNER À LA FÉDÉRATION AVEC VOTRE CERFA D'INSCRIPTION

COORDONNÉES DU CANDIDAT

Civilité : Madame Monsieur

Nom :

Prénom(s) :

Adresse :

Code postal : [][][][][][] Localité :

Numéro de téléphone : [][][] - [][][] - [][][][] - [][][][]

E-mail :@.....

COORDONNÉES DE LA PERSONNE - A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Civilité : Madame Monsieur

Nom :

Prénom(s) :

Adresse :

Code postal : [][][][][][] Localité :

Numéro de téléphone : [][][] - [][][] - [][][][] - [][][][]

E-mail :@.....

Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère
18 rue Turgot, 29337 QUIMPER cedex / Tél. 06 73 86 64 63 / Fax. 02 98 96 90 88
Site internet : www.fdc29.com / E-mail : jerome.queguen@fdc29.com

EXAMEN UNIQUE ET DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CHASSER



CONDITIONS REQUISES POUR PASSER L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

Formation obligatoire : possible avant 15 ans

Examen unique du permis de chasser : avoir 15 ans le jour de l'examen

Obtention du permis permanent : 16 ans - l'OFB remet le permis le jour de l'examen

Pour les moins 16 ans le permis est adressé au candidat à la date anniversaire des 16 ans

DOSSIER D'INSCRIPTION (cerfa N° 13945.05)

- | | J'ai |
|--|--------------------------|
| ▶ Compléter l'imprimé d'inscription - <u>N'oublier pas de signer le cerfa</u> | <input type="checkbox"/> |
| ▶ Faire compléter le certificat médical au verso par votre médecin traitant | <input type="checkbox"/> |
| ▶ Les 2 photos récentes doivent être aux normes carte d'identité | <input type="checkbox"/> |
| ▶ Les frais sont de 46 € pour les majeurs et de 31 € pour les mineurs. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'ordre de l'OFB. | <input type="checkbox"/> |
| ▶ Photocopie d'une pièce d'identité (le permis de conduire n'est plus accepté) | <input type="checkbox"/> |
| ▶ Documents relatifs au service national- le cas échéant | <input type="checkbox"/> |

LE DOSSIER EST A ADRESSER À LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DU FINISTÈRE :
18 RUE ARJ TURGOT, 29337 QUIMPER CEDEX



Les formations et les examens se déroulent sur notre site de formation de Ty Blaise à **BRASPARTS**

La Fédération prête à chaque candidat :

- ▶ 1 manuel pour la théorie (un chèque de caution de 30 euros à l'ordre de la FDC 29 vous sera demandé).

Toutes les questions de l'examen sur le site suivant

www.reussite-permisdechasser.com



Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère
18 rue Turgot, 29337 QUIMPER cedex / Tél. 02 98 95 85 35
Site internet : www.fdc29.com / E-mail : jerome.queguen@fdc29.com

DATES DES FORMATIONS ET DES EXAMENS 2022

FORMATION Théorique et pratique OBLIGATOIRE 09 h 00 - 17 h 00	FORMATION Pratique individuelle et examen blanc	EXAMEN 1 seule date par candidat L'épreuve dure 45 min maximum
Du 21 au 25 Février	Du 28 Février au 04 Mars	Du 08 au 11 Mars
Du 11 au 15 Avril	Du 25 au 29 Avril	Du 03 au 05 Mai
Du 30 Mai au 03 Juin	Du 07 au 10 juin	Du 14 au 17 Juin
Du 08 au 12 Août	Du 17 au 19 Août	Du 23 au 26 Août
Du 03 au 07 Octobre	Du 10 au 14 Octobre	Du 18 au 21 Octobre
Du 04 au 10 Novembre	Du 14 au 18 Novembre	Du 22 au 25 Novembre

- ▶ La Fédération assure gratuitement les formations préalables obligatoires.
- ▶ L'OFB gère tout ce qui concerne l'examen



CENTRE DE FORMATION

Lieu dit Ty Blaise
29190 BRASPARTS
Tél : 02 98 81 48 53



VOTRE INTERLOCUTEUR : Jérôme GUEGUEN

Tél : 06 73 86 64 63
Le mardi au siège de la Fédération : 02 98 95 90 20
E-mail : jerome.gueguen@fdc29.com

CAS DE FORCE MAJEURE POUR L'EXAMEN

Si vous ne pouvez vous présenter à la convocation de l'examen du permis de chasser pour une des raisons suivantes, vous serez convoqué une 2ème fois sans avoir de frais de réinscription à payer.

Vous devrez adresser votre courrier à l'OFB en joignant le justificatif de votre absence :

- ▶ Convocation à un examen scolaire, universitaire, examen du permis de conduire.
- ▶ Convocation à un examen blanc pour les mêmes épreuves.
- ▶ Pour les candidats en apprentissage, convocation sur la semaine obligatoire d'enseignement au CFA.
- ▶ Hospitalisation (candidat, conjoint, enfant) Maladie , accident avant l'examen, accident de trajet.
- ▶ Obligations professionnelles : jour d'embauche, entretien d'embauche, Stage ou formation obligatoire de pré embauche - Déplacements professionnels.
- ▶ Professions particulières : marin, militaire, médecin de garde ...

Toute demande doit être formulée par ECRIT à :

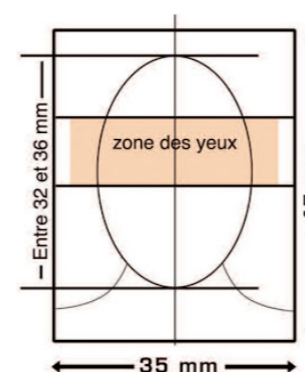
Office français de la biodiversité
Direction de la Police et du Permis de chasser Unité du Permis de Chasser
BP 20 78612 Le Perray en Yvelines Cedex



CONDITIONS D'ACCEPTABILITÉ DE VOS PHOTOS D'IDENTITÉ NORMES PHOTOS CARTE D'IDENTITÉ NATIONALE



Attention : Les photos doivent être récentes — Ne pas utiliser les mêmes photos que pour l'autorisation de chasser accompagné.



- ▶ **Format :** la photo doit mesurer 35mm de large sur 45 mm de haut. La taille du visage doit être de 2 à 36 mm, du bas du menton au sommet du crâne. (hors chevelure)
- ▶ **Qualité de la photo :** elle doit être nette, sans pliure, ni trace.
- ▶ **Luminosité, contraste, couleurs :** La photo doit présenter ni sur exposition ni sous exposition. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière plan.
- ▶ Une photo en couleur est recommandée

- ▶ **Fond :** le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair) le blanc est interdit
- ▶ **La tête :** La tête doit être nue. Les couvre-chefs sont interdits
- ▶ **Regard et position de la tête :** le sujet doit présenter son visage face à l'objectif. La tête doit être droite
- ▶ **Regard et expression :** le sujet doit fixer l'objectif. Il doit adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée
- ▶ **Visage et yeux :** le visage doit être dégagé. Les yeux être doivent parfaitement visibles et ouverts.
- ▶ **Lunettes et montures :** Les montures épaisses sont interdites. La monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés et colorés sont interdits. Il ne doit pas y avoir de reflet sur les lunettes.

AUTORISATION DE CHASSER ACCOMPAGNE



- ▶ À partir de 15 ans.
- ▶ Formation obligatoire dispensée par la fédération des chasseurs dès 14 ans et demi.
- ▶ **LA PRÉSENCE DU(ES) PARRAIN(S) EST OBLIGATOIRE.**
- ▶ Elle est gratuite et valable 1an.

FORMATION Pratique OBLIGATOIRE

11 Juin 2022

| 20 Août 2022